

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil municipal, suite au scrutin électoral du quinze mars deux mille vingt-six.

Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à
ARTERO Johan	X			NUSSWITZ Erminia			David AUTHELAIN
AUTHELAIN David	X			ROCHER Catherine		X	excusée
BONNET Johann	X			SACCO Carole	X		
CHABANEL Philippe	X			SPIEGEL Esther	X		
CONDOMINES Robert	X			TAXIL Aline	X		
DURAND Marc	X			TEULLE Patrick	X		
MAGOT Céline	X			VAUCLARE Elisabeth			Robert CONDOMINES
MORLIN David	X						

Secrétaire de séance : Carole SACCO

Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 31 mars 2026.

Approbation à l'unanimité des membres présents

Délibération n°2026_34 - Déposée en Préfecture du Gard le**Admission en non-valeur M49**

Le Service de Gestion Comptable Sud Cévennes (Trésorerie) a informé nos services qu'il convient de régulariser certaines situations sur le budget M49. Mr le Maire informe donc les membres présents de la nécessité d'admettre plusieurs créances, devenues irrécouvrables, en non-valeur détaillées ci-dessous :

Années	Rôle ou Titre N°	Désignation	Montant
2018	Rôle titre N° 97-2	Facture eau-assainissement	11.05 €
2019	Rôle titre N° 97-1	Facture eau-assainissement	25.00 €
2019	Rôle titre N° 97-2	Facture eau-assainissement	25,00 €
2020	Rôle titre N° 103-1	Facture eau-assainissement	0.15 €
2020	Rôle titre N° 103-2	Facture eau-assainissement	35.90 €
2020	Rôle titre N° 103-3	Facture eau-assainissement	0.27 €
2020	Rôle titre N° 103-4	Facture eau-assainissement	36.60 €
2021	Rôle titre N° 100-1	Facture eau-assainissement	35.00 €
2021	Rôle titre N° 100-2	Facture eau-assainissement	35.00 €
2022	Rôle titre N° 94-1	Facture eau-assainissement	40.00 €
2022	Rôle titre N° 94-2	Facture eau-assainissement	40.00 €
2024	Rôle titre N° 329-1	Facture eau-assainissement	10.00 €
2025	Rôle titre N° 403-2	Facture eau-assainissement	0.40 €
TOTAL			294.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'admettre en non-valeur la somme de 294.37 € ; précise que cette somme est inscrite au budget 2026 de la M49 à l'article 6541 ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Délibération n°2026_35 - Déposée en Préfecture du Gard le**Renouvellement contrat SACPA**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de prestation de fourrière animale attribuée à la S.A.C.P.A. arrive à expiration le 30 juin 2026. Il propose de reconduire ce service pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par période de 12 mois par tacite reconduction et sans formalités préalables, sans que la durée ne puisse excéder 4 ans, selon les termes définis par la SACPA. Le coût annuel proposé est de 1122,20 € HT révisable à compter de la 2^{ème} année en fonction du nouveau recensement légal de la population totale de la commune publié par l'INSEE. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le Contrat de Prestations de Service de la S.A. SACPA pour un coût annuel de 1122,20 € H.T. révisable à compter de la 2^{ème} année, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2026 ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

Délibération n°2026_36 - Déposée en Préfecture du Gard le**Demandes subventions Festival Les Musicales**

Plusieurs dossiers de demandes de subvention sont à remplir pour le Festival Les Musicales de Durfort. La 6^{ème} édition aura lieu cet été et Mme SPIEGEL, adjointe en charge du dossier, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur ces demandes de soutien financier auprès des différents services : Département, Banque des Territoires et partenaires locaux et précise que les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 17 500.00 € TTC. Le plan de financement suivant est présenté :

DESIGNATIONS	COUT TOTAL TTC	Pourcentage
Commune	6 000.00 €	34,28 %
Conseil Départemental	4 000.00 €	22,86 %
Banque des Territoires	2 500.00 €	14,28 %
Dons/Mécénats	5 000.00 €	28,58 %
TOTAL	17 500.00 €	100 %

Mr AUTHELAIN fait savoir qu'il souhaite obtenir le bilan financier du précédent festival. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de soutenir le projet présenté d'un montant estimatif de 17 500.00 € TTC ; de mandater Mr le Maire ou son représentant afin de réaliser les demandes de subventions auprès du Département, Banque des Territoires et partenaires locaux suivant le plan de financement présenté ci-dessus ; d'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec la réalisation de ce festival.

Délibération n°2026_37 - Déposée en Préfecture du Gard le
Achat estrade

Mr le Maire explique la nécessité de disposer d'un espace modulable pour les activités associatives et les manifestations organisées par la collectivité, qui permettrait de profiter d'un espace plus grand et abrité. Il expose l'opportunité d'acquérir une estrade d'occasion, répondant aux besoins de polyvalence et d'économie budgétaire (accessible à 5500 Euros); Après discussions, le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser l'achat d'une estrade d'occasion, destinée à être mise à disposition des associations locales ainsi que de la municipalité ; de confier au Maire la mission de procéder à cet achat ; de préciser que l'estrade ne sera mise à disposition du public qu'après vérification de sa conformité aux normes de sécurité en vigueur relatives aux estrades et gradins.

Délibération n°2026_38 - Déposée en Préfecture du Gard le
Subventions aux associations

Mr le Maire donne la parole à l'adjoint en charge des associations. Mme TAXIL expose que les associations connues du village ont reçu un rappel pour les demandes de subvention à formuler auprès de la mairie, avant le 1^{er} mars de chaque année. Les propositions de subventions 2026 pour les associations durfortoises ayant rempli leur dossier sont :

Dépenses	Réalisations 2025	Propositions 2026
Mammoth Club	330.00 €	330.00 €
Amicale Laïque des parents d'élèves Durfort-Fressac	530.00 €	530.00 €
Amicale des Parents La Mistounaille	330.00 €	330.00 €
Ateliers créatifs	330.00 €	330.00 €
Durofortus	330.00 €	330.00 €
Mam'Out Sport (association VTT)	330.00 €	330.00 €
Société de Chasse "Le Grand Pau"	330.00 €	330.00 €
Asso'c Gym Durfort	330.00 €	330.00 €
Prévention routière	50.00 €	50.00 €
Comité des Fêtes	N'existait pas	330.00 €
Compagnie Thérapître	N'existait pas	330.00 €
Chantiers d'Insertion	Étaient en stand-bye	150.00 €
ASP (assoc Soins Palliatifs) du Gard	0.00 €	0.00 €
Duché d'Uzès	0.00 €	0.00 €
Assoc Sportive St Hippolyte du Fort	0.00 €	0.00 €
Assoc Lieutenants Louveterie	N'avait pas demandé	200.00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, les conseillers approuvent les propositions ci-dessus et informent que les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

Délibération n°2026_39 - Déposée en Préfecture du Gard le
Actualisation Mutuelle des agents

Le Conseil Municipal a examiné la question de l'ajustement de la contribution de la collectivité à la mutuelle santé et prévoyance de ses agents. À compter de cette mise à jour, le montant retenu pour le calcul de cette participation sera désormais basé sur le salaire brut, et non plus sur le salaire net. Cette modification s'inscrit dans une volonté d'harmonisation avec les pratiques en vigueur au sein des administrations publiques, afin d'assurer une équité dans le traitement des collaborateurs et une conformité aux dispositions légales en vigueur. Elle permettra également de clarifier les modalités de financement de ces garanties, tout en garantissant une protection sociale optimale pour les agents territoriaux. Mr le Maire rappelle les délibérations 07.2019 et 2022_36 fixant les montants actuels (40€ en santé, et 10€ en prévoyance) et qui n'ont pas été réévaluées depuis. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer environ 20% de taxation net-brut pour fixer les montants de participation à 48 € bruts pour la mutuelle santé, et à 12 € bruts pour la mutuelle prévoyance. Il précise que ces montants seront appliqués dès le mois de juin 2026.

Délibération n°2026_40 - Déposée en Préfecture du Gard le
Commissions CCPC

Suite au renouvellement des conseils municipaux, et conformément à la délibération relative à la création des commissions thématiques de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, adoptée lors du conseil communautaire du 8 avril 2026, puis à sa délibération du 22 avril courant portant création d'une nouvelle commission « Mutualisation

intercommunale des ressources », il est nécessaire de reconstituer les commissions de la Communauté de Communes Piémont Cévenol. Il est demandé à chaque commune membre de désigner un titulaire et un suppléant par commission selon les thèmes ci-après.

Commission	Titulaire	Suppléant
Conseil Communautaire	Condomines Robert	Chabanel Philippe
CLETC	Condomines Robert	-
Aménagement du territoire	Condomines Robert	Spiegel Esther
Culture	Morlin David	Rocher Catherine
Développement économique	Chabanel Philippe	Bonnet Johann
Emploi, formation, insertion	Rocher Catherine	Sacco Carole
Finances	Condomines Robert	Chabanel Philippe
GEMAPI, SPANC	Chabanel Philippe	Teulle Patrick
Gestion durable des déchets	Teulle Patrick	Chabanel Philippe
Infrastructures et transition environnementale	Taxil Aline	Sacco Carole
Mutualisation intercommunale des ressources	Chabanel Philippe	Condomines Robert
Petite enfance, enfance et jeunesse	Spiegel Esther	Magot Céline
Projet de territoire, Projet Social territorialisé et CISPD	Sacco Carole	Rocher Catherine
Sports	Chabanel Philippe	Morlin David
Tourisme, patrimoine et attractivité	Morlin David	Vauclare Elisabeth

Mr Marc DURAND, conseiller, indique qu'il aurait apprécié que David AUTHELAIN, Erminia NUSSWITZ ou lui-même soient présents au sein de certaines commissions. Mr le Maire répond que le sujet a déjà été abordé lors de la précédente réunion et que suite à l'expérience du mandat de 2020, il préfère qu'il en soit ainsi. Le Conseil Municipal vote pour la désignation des délégués selon le tableau exposé, par 12 voix pour et 3 abstentions.

Délibération n°2026_41 - Déposée en Préfecture du Gard le **Commission SIRP**

Par mail en date du 16 avril dernier, le SIRP nous a informé d'une omission : la désignation officielle par délibération du 3^{ème} représentant titulaire de Durfort. En effet, jusqu'aux élections municipales de 2020 le maire était de fait, sans démarche complémentaire, désigné délégué titulaire auprès du SIRP. Suite au nouveau scrutin, le législateur leur demande de produire les délibérations des communes membres mentionnant le nom du maire de ladite commune en tant que 3^{ème} titulaire. Aussi, il convient de compléter la délibération n°2026_30. Mr le Maire demande aux conseillers de procéder au vote. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ajout du nom de Robert CONDOMINES, maire de Durfort, aux délégués titulaires siégeant au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Durfort-Fressac.

Délibération n°2026_42 - Déposée en Préfecture du Gard le **Acquisitions de terrains Aménagement RD982**

La délibération 2024_23 prévoyait l'acquisition de terrains dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD982, et de la traversée du village. Elle mandatait Mr le Maire pour les démarches préliminaires à l'achat des parcelles concernées. Une réunion a récemment permis de confirmer les ententes avec les propriétaires. Mr CHABANEL, l'adjoint chargé de l'affaire, demande aux conseillers actuels d'entériner les décisions du précédent conseil en exposant le détail des accords :

Parcelle	Surface m ²	Propriétaire	Accord de cession
AT 398	37 (15 + 22)	SCI LE REAL	Vente à l'euro symbolique
AT 391	2	Consorts ROUX	Vente à l'euro symbolique
AT 390	80	POUJOL Sylvie	Vente à l'euro symbolique
AT 676	106	POUJOL Laurent	Vente à l'euro symbolique
AT 677	25	POUJOL Jean-Philippe	Vente à l'euro symbolique
AT 366	18	Consorts POUJOL	Vente à l'euro symbolique

Mr le Maire sort de la salle pour le vote, précisant que sa belle-famille fait partie des propriétaires concernés. Après délibération, le Conseil, par 14 voix pour et 1 abstention, précise que des détails afférents à chaque propriétaire doivent être pris en compte, et qu'ils ont été spécifiés dans un document qui sera remis au notaire chargé de la transaction. Le conseil municipal rappelle donc qu'il mandate Mr le Maire pour mener toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles en lien avec le projet d'aménagement de la traversée du village, qu'il l'autorise à signer toutes pièces administratives et juridiques afférentes à cette affaire, et précise que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, tant pour les acquisitions que pour les frais de notaire correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

La Secrétaire,

Sacco

Le Maire,



